



05160 PONTIS

Tél / Fax :

04.92.44.26.94

mairiedepontis@wanadoo.fr

www.pontis.fr

COMPTE RENDU DU CONSEILD'ADMINISTRATION DU CCAS DU 16 OCTOBRE 2015 à 18H00

L'an deux mille quinze et le 16 octobre, à 18 H 00,
Le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de
PONTIS dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du
Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence
de **Georges GAMBAUDO**, Président.

Étaient présents : **Mesdames HUGUES Andrée, BAZIRE
Muriel, SARRAZIN Mireille** et **Messieurs FLUCHERE
Frédéric, SARRAZIN Christian.**

Était absent : /

Étaient excusés : **Monsieur IGEL Roaer.**

Séance ouverte à 18h00.

➤ *Approbation des délibérations prises lors de la dernière séance du Conseil d'Administration du CCAS*

Un rappel est fait des points abordés lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration du CCAS et des délibérations prises. Les membres du Conseil sont invités à signer ces dernières.

➤ *Examen de dossiers de demande d'aide sociale.*

Délibération N° CCAS - 05/2015.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. la demande d'aide sociale à l'hébergement, déposée par Madame A. ASTIER-CONVERSET, Mandataire judiciaire à la protection des Majeurs (05100 Briançon), **pour Monsieur Justin ALPHAND**, né le 28 juin 1926, domicilié sur la commune de Pontis (l'Adroit), actuellement résidant à l'EHPAD Lou Village (05200 Embrun), pour une participation à hauteur de 90% des revenus, déduction faite des frais de mutuelle et des frais de tutelle.

Après examen du dossier présenté et des pièces justificatives,
A l'unanimité des membres présents,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE à la demande d'aide proposée.**

Le présent avis sera adressé au Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence.

Voté à l'unanimité

- **Préparation de la fin d'année.**

- **Colis de Noël année 2015.**

Délibération N° CCAS - 06/2015.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de renouveler les colis de Noël distribués chaque année aux personnes bénéficiaire du CCAS de Pontis, comme cela a toujours été pratiqué sur la commune.

Les 3 conditions à remplir sont les suivantes :

- **Avoir 70 dans le courant de l'année ;**
- **être inscrit sur la liste électorale ;**
- **être domicilié sur la commune ;**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

Le Conseil d'Administration du CCAS de Pontis

- **ADOpte** la proposition de Monsieur le Président, telle que détaillée ci-dessus.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget du Centre Communal d'Action Sociale 2014 au chapitre 011.
- **DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour réaliser ce projet.

Voté à l'unanimité

- **Repas de fin d'année 2015.**

Délibération N° CCAS - 07/2015.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS d'organiser un repas de fin d'année aux conditions suivantes :

- **A la charge du CCAS** pour les personnes de 70 ans et plus, inscrites sur la liste électorale et domiciliées sur la commune, ainsi que leurs conjoints (moins de 70 ans compris).
- **12,50 € de participation** pour les personnes entre 60 et 69 ans, inscrites sur la liste électorale et domiciliées sur la commune ;
- A la charge de toutes autres personnes en résidence principale ou secondaire sur la commune.

Monsieur le président précise que le coût d'un repas sera de **25 €**.

La date prévue est le 18 décembre 2015, à midi.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

Le Conseil d'Administration du CCAS de Pontis,

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Président, telle que détaillée ci-dessus.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget du Centre Communal d'Action Sociale 2014 au chapitre 011.
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser ce projet.

Voté à l'unanimité

➤ Questions diverses

Néant.

Séance levée à 19h00.

Le secrétaire de séance
Christian SARRAZIN